

# Compte-rendu du Conseil municipal du 30 novembre 2020

**Heure et lieu** : 20h en la petite salle des fêtes (salle de la cantine)

**Présents** : Thierry MORISSET, Thomas BEAUCOURT, Pascal TESSIER, Jacqueline TREUILLIER, Alexandra GOGUÉ, Jean-Luc GIRARD, Christine DEROUINEAU, Serge CLAVILIER, Juliana RABINEAU, 6 observateurs

**Absents** : Christèle MOREL (pouvoir donné à Thomas), Kevin PERCEVAULT (pouvoir donné à Jean-Luc)

Sur proposition de Pascal, le conseil consacre une minute de silence à la mémoire d'Isabelle Tailleours.

## Début de la séance

### 1. Transfert d'un bail de fermage pour cause de cessation d'activité

Daniel Lefort prend sa retraite et demande qu'un bail de fermage portant sur deux parcelles dont la commune est propriétaire soit transféré à Hugo Paillat, repreneur de la ferme dans le cadre de sa retraite, pour une superficie de 2,35 hectares

Accepté à l'unanimité.

### 2. Etablissement d'une promesse de bail de fermage

Jean-Marie Métivier demande qu'une promesse de bail portant sur deux parcelles soit consentie à son fils pour une superficie totale de 2,18 hectares ; ces parcelles sont situées juste au-dessus de l'école et du stade.

Jean-Luc précise que cette demande se justifie par les démarches administratives que le fils est en train d'entreprendre dans le cadre de son installation.

Une discussion a lieu sur l'opportunité pour la commune d'utiliser ces parcelles pour une construction ultérieure, et donc de ne promettre qu'un bail de courte durée.

La discussion porte aussi sur l'opportunité de laisser libre un passage piétonnier qui mènerait de la rue des Tilleuls à l'école en passant par le stade. Le conseil s'accorde à dire que laisser un tel passage est intéressant pour raccourcir et sécuriser les trajets des riverains, et décide de se renseigner sur les modalités légales permettant de louer la parcelle à l'exclusion de la zone consacrée au passage piétonnier.

Thierry propose de se renseigner auprès de la Chambre pour la légalité de deux clauses limitatives au bail, l'une portant sur la durée du bail, et l'autre portant sur la surface à exclure du bail, dans une optique de répondre favorablement à la demande.

Cette dernière proposition est acceptée à l'unanimité.

### 3. Contrat du défibrillateur

Thierry rappelle que la réglementation oblige à l'installation, au contrôle et à la maintenance d'un défibrillateur. L'appareil de la commune n'a pas été contrôlé depuis 2018. Thierry sollicite donc l'accord du conseil pour conclure un contrat avec un prestataire chargé de l'entretien du défibrillateur. Un prestataire reçu par Thierry propose un contrat de location de 70€/mois pendant 63 mois, comprenant l'initiation à l'utilisation de l'appareil (séance d'initiation ouverte au public) ; l'installation ; la maintenance ; un support de stockage pour installation à l'extérieur.

Le conseil propose de comparer ce prix à d'autres offres du marché et de voir en premier lieu le contrat actuel s'il en existe un, et de vérifier si l'appareil actuel est réellement obsolète et s'il peut être mis à niveau.

La décision est reportée au conseil suivant

#### **4. Demande de travaux dans un logement communal**

Le nouveau locataire du logement au-dessus de la mairie demande l'installation d'un pare-baignoire et de quelques améliorations de la douche.

Thierry a fait faire un devis dont le montant s'élève à 399€.

Le locataire est arrivé le 14 novembre.

Plusieurs conseillers expriment l'idée que le locataire a récemment accepté le logement en l'état, et que les travaux ne relevant pas d'un souci de salubrité mais de simple confort, la demande est excessive.

Vote : 1 avis favorable (Thierry), 8 défavorables, 2 abstentions (Thomas et Christèle)

La proposition de travaux est rejetée.

#### **5. Travail des commissions et répartition de l'activité**

A titre d'information, le maire rappelle les méthodes de fonctionnement des commissions.

#### **6. Aménagements et travaux autour de l'atelier communal**

Le maire ayant proposé une démarche qui a été refusé par le conseil, il propose à nouveau de mettre en état un passage autour de l'atelier communal à la demande de plusieurs habitants.

Le conseil propose que la commission bâtiments prenne ce sujet en main pour l'étudier.

Le maire propose d'effectuer des demandes de devis ar lui-même.

Le conseil vote cette dernière proposition : 1 abstention (Alexandra), 9 défavorables, 1 favorable (Thierry)

La proposition est rejetée

#### **7. Demande d'assistance auprès d'un prestataire pour la commission travaux**

Thierry a reçu un avis professionnel qui s'est avéré critique de la façon dont la commune entretient sa voirie. Il demande si la commission travaux veut bien se charger de trouver un prestataire qui puisse conseiller la commune en terme d'entretien de la voirie.

Accepté à l'unanimité

#### **8. Facture de gardiennage de l'église**

Thierry demande l'accord du conseil pour mandater la facture de gardiennage annuelle.

Facture de 202€ avec pour objet le gardiennage de l'église, émise par l'Église de St Denis des Falluns.

Accepté à l'unanimité

#### **9. Acceptation du CESU en règlement des frais de garderie**

Suite au report prononcé lors d'un précédent conseil, et renseignements pris, il s'avère que les frais de traitement des CESU ne peuvent être exonérés dans notre cas de figure.

Thierry propose donc d'envoyer une réponse négative à la demande d'acceptation du CESU

Accepté à l'unanimité

#### **10. Destruction des nids de frelon asiatiques**

Thierry propose au conseil de prendre en charge 50 % soit 35€ des coûts de la destruction des nids de frelon. Cette prise en charge existe sur la commune de Louresse-Rochemenier. L'intérêt d'une telle prise en charge serait de limiter la prolifération des frelons asiatiques qui sont une nuisance pour la population dans son ensemble. Thomas évoque le fait que la destruction des nids a peut-être lieu majoritairement après la chute des feuilles, et donc après le départ des nouvelles reines.

Thierry propose le report de la décision au prochain conseil après prise d'information par Jacqueline et Serge (volontaires pour le faire)  
Report accepté à l'unanimité

## **Fin de l'ordre du jour**

### **11. Rapport de la CLECT**

Thierry présente le mode de fonctionnement de la CLECT ; la particularité actuelle autour de l'enseignement musical ; le principe de répartition de certaines charges de l'agglo telle que celles liées à l'entretien des digues ; le calendrier de travail de la fin d'année.

Pour l'approbation du rapport de la CLECT

Favorable 8, abstention 3

Le rapport est approuvé

## **Divers**

Juliana évoque la demande des maîtresses de l'école relative à l'installation d'une structure de jeux dans la cour de l'école. L'APE est prête à contribuer financièrement. Un parent d'élève a fourni des devis à titre informatif. Juliana transmet les informations afin d'entamer une réflexion pouvant mener à une délibération lors d'un prochain conseil.

Thierry indique que des parents ont demandé un préau dans la zone d'attente de l'école.

Thomas relance l'idée de travaux sur les abribus, à étudier en commission

## **Points d'information**

### Commission tourisme

Juliana rend compte de la rencontre avec Soren relative à la préparation de la saison 2021 de la Cave aux Sculptures. Le tarif actuel est de 4€ et la commission propose de passer à 6€, et de ne faire que de la visite guidée ; 3€ pour les enfants, 4€ pour le tarif groupe.

La commission propose la mise en place d'un encaissement par carte bancaire, ainsi que la possibilité de déposer les fonds à La Poste de Doué plutôt qu'à la Trésorerie de Saumur

En ce qui concerne la communication, la commission propose de mettre les entrées en vente à l'OT de Saumur à un tarif préférentiel

La commission propose de renouveler la participation au flyer « Tout en Troglo » pour un coût de 200€ annuel.

L'association Action Caverne a réalisé un site web sur la Cave, et est prête à nous le céder, la commission propose de reprendre ce site et de l'héberger et de le faire évoluer pour y mettre nos informations à jour.

La commission propose de faire évoluer les horaires suivant la proposition de Soren : moyenne saison en mars, avril, mai, octobre : de mercredi à dimanche 13h-18h ; haute saison de juin à septembre : 9h-13h et 14h-18h

Ceci augmenterait de manière importante le nombre de visiteurs accueillis, car la demande existe.

Thierry indique que le site « Troglodyte et Sarcophage » est à 5€50, ce qui a fait réfléchir Soren sur le juste prix qui pourrait être de 5€. Il indique aussi que les droits à l'affichage sur les routes départementales dépendent du nombre de visiteurs.

Jean-Luc propose que la commission finance dresse un bilan financier de la Cave afin d'éclairer le choix du tarif.

La commission regrette que ces points n'aient pas été inscrits à l'ordre du jour malgré sa demande, afin que le conseil puisse les valider.

D'autre part, la commission rend compte de ses contacts avec Anjou Tourisme visant à labelliser les chemins de Denezé et à obtenir d'éventuelles aides.

#### Commission communication

La commission informe le conseil de son intention de distribuer un bulletin d'information en janvier 2021. Elle a listé un nombre important de rubriques en observant les bulletins des années passées et les bulletins d'autres communes. Sans avoir l'ambition de faire vivre toutes ces rubriques dès le premier bulletin, elle propose de se concentrer sur les informations d'état-civil, les informations communales générales, les mots des associations, la carte de visite des entreprises, le calendrier des événements, les contacts importants.

La commission propose de réaliser la mise en page du bulletin elle-même, sans faire appel à un prestataire, pour limiter les coûts, et en estimant qu'une présentation amateur était logique pour une commune de petite taille.

La commission propose d'imprimer le bulletin à l'aide du forfait du photocopieur de la mairie ; une discussion s'ensuit sur les coûts des copies et l'utilisation du forfait.

La commission propose aux conseillers d'aider à la distribution du bulletin lorsqu'il sera imprimé, les conseillers acquiescent.

#### Commission finances

La commission rappelle que M. Dubuis, lors de sa présentation au conseil, avait indiqué que la commune disposait d'une CAF (capacité d'autofinancement) d'environ 35k€.

La commission propose au conseil de réaliser des investissements à hauteur de ces 35k€.

La commission relève avec stupeur qu'un virement de 2487€ a été fait le 23 septembre au profit de Thierry avant même que le conseil du 28 septembre lui accorde une augmentation d'indemnités, et pour un montant qui correspond à une indemnité maximale sur les mois de juillet, août et septembre, alors que le conseil avait accordé une indemnité plus basse lors de sa séance du mois de juillet. Interrogé sur ce point, Thierry répond qu'il n'avait pas à demander l'avis du conseil et que l'indemnité maximale était prévue par la loi, et donc due dès le premier mois, malgré la décision contraire du conseil. Jean-Luc relève qu'il était alors incohérent de demander au conseil de se prononcer sur les indemnités.

Christine s'étonne que Juliana n'ait toujours rien touché en tant qu'adjointe et souligne une différence de traitement entre le maire et l'adjointe. Thierry répond que les indemnités de maire ont été versées au bout de presque trois mois, et que cela fait moins de trois mois que les indemnités ont été accordées à l'adjointe.

#### Travail des agents communaux

Thierry indique que les cantonniers suivent maintenant un programme précis de travail et notent chaque jour le travail qu'ils ont effectué. Christine demande si ce fonctionnement donne satisfaction, Thierry répond positivement.

Christine demande si l'entrée du bourg sera nettoyée car elle est sale

Un désherbeur thermique a été acheté par la commune.

Pascal indique qu'il faut donner le feu vert au prestataire (Laurent Poirier) pour passer le long des routes à l'épaveuse, sur des sections qu'Arnaud est en mesure de déterminer ; que cela peut commencer dès maintenant.

#### CCID

Pascal évoque le fait qu'il faut former cette commission et que Thierry devait se renseigner à ce sujet. Christine ajoute que cette commission doit être créée dans les deux mois après l'entrée en fonction de la nouvelle municipalité.

Thierry se renseigne et s'engage à revenir vers le conseil dès le lendemain à ce sujet.

Christine propose qu'on fasse attention à bien refermer la porte des communs menant au logement afin d'économiser le chauffage (elle reste parfois ouverte).

Christine propose de rappeler aux familles qu'il existe un arrêté qui interdit le stationnement devant l'école en vue de permettre le retournement du car.

Christine évoque le sujet de la formation des élus et indique s'être inscrite à une formation relative au budget mais regrette que Thierry n'ait pas accepté de déléguer la recherche de formations afin que ce sujet avance en temps et en heure.

Christine évoque le sujet du recensement, Thierry informe le conseil que le recensement est annulé en 2021 pour cause de Covid.

Christine indique qu'il est interdit de louer la salle des fêtes en période de confinement, et qu'il aurait donc fallu s'abstenir de la prêter pour la réunion du GAB. Thierry répond qu'il y avait suffisamment de place pour assurer la distanciation sociale et qu'il a désinfecté la salle lui-même.

### **Demande de démission adressée au maire par les conseillers**

Pascal prend la parole en tant que doyen et porte-parole des autres conseillers, et lit le texte suivant :  
« En raison des incohérences et des manquements constatés dans la gestion de la commune, nous, conseillers municipaux de la commune de Denezé-sous-Doué, demandons votre démission en tant que maire et en tant que conseiller, et ce, à effet immédiat.

Dès demain, nous informerons les services de la Préfecture de la présente demande. »

Thierry répond qu'il est d'accord pour démissionner du poste de maire et précise que c'était déjà dans son intention. Il indique qu'il enverra sa démission, qui est déjà prête, au Préfet, dès le lendemain.

**La séance est levée.**